



Catina Sicoli

NON MARINE CATEGORY

CATÉGORIE NON-MARITIME



ITF Women's Conference "Making a Difference – Women Transport Workers in the 21st Century"

(Continued from March 2010 issue)

Women transport workers view the transport industry in a very bad light and among these perceptions are job entry level discrimination, equal pay for equal work not being applied, not having the same access to promotion, discrimination due to marital status or having children, women are more likely to obtain work as casual staff, temps or part-time workers and women in the transport industry cannot exercise full maternity rights.

The ITF is providing various tools to assist representatives by organizing various female gender oriented conferences, an ITF Women's Network where organizations with similar goals and fighting for the same thing may share information among people in the industry as well as an ITF Women's Online Discussion Group where members can post messages, chat, plan events and share files.

The ITF has asked each Union to provide a contact person who will monitor all female related industry issues, women's membership and to report back on trends and triumphs to the ITF. One example is celebrating small victories such as the opening of a women's toilet at a UK Port which had in the past only catered to men following a campaign launched following an ITF Women's Conference in August.

The ITF, as well as its affiliated Unions in the transport sector are working towards integrating women in the industry which, even in 2010, still has huge challenges and obstacles to overcome.

The SIU firmly believes in equal pay, equal opportunity, without giving importance to gender. There are however certain issues that are strictly gender related, such as maternity leave, which warrant special consideration. The S.I.U. stands firm on the principle that women temporarily leaving their position for maternity leave, should be and are reinstated to their position upon their return to work. Differentiating between genders for any reason has no place whatsoever in the SIU.

La conférence des femmes de l'ITF « faire une différence – les ouvrières du transport au 21^{ème} siècle »

(Suite de l'édition de mars 2010)

Les ouvrières du transport ont une très mauvaise impression de l'industrie du transport et parmi ces perceptions sont la discrimination au niveau de l'entrée au travail, la parité salariale, l'inégalité d'accès aux promotions, la discrimination en raison de l'état civil ou la charge d'enfants. Les femmes sont plus susceptibles d'obtenir un emploi temporaire ou à temps partiel et dans l'industrie du transport, les femmes ne peuvent pas exercer leurs pleins droits liés à la maternité.

L'ITF procure différents outils afin de permettre à ses représentantes d'organiser des conférences pour les femmes, un réseau ITF pour les femmes où des organismes partageant les mêmes buts et les mêmes défis peuvent partager de l'information parmi des personnes actives dans l'industrie ainsi qu'un groupe de discussion en ligne de femmes de l'ITF où les membres peuvent partager des messages, bavarder, planifier des événements et échanger des dossiers.

L'ITF a demandé à chaque syndicat de déléguer une personne ressource qui surveillera toutes les questions relatives aux femmes dans l'industrie, de recruter des femmes et de faire rapport à l'ITF des activités et des victoires méritées dans leur secteur. Un exemple de petite victoire obtenue après la conférence pour femmes en août dernier est l'ouverture d'une salle de toilette réservée aux femmes dans un port d'Angleterre alors que dans le passé, seuls les hommes avaient cet accès à de telles installations.

L'ITF, ainsi que ses syndicats affiliés dans le secteur du transport, travaillent à intégrer des femmes dans cette industrie qui, même en 2010, a encore d'énormes défis et obstacles à surmonter.

Le S.I.U. croit fermement à la parité salariale, à l'égalité des opportunités, sans importance au sexe de la personne. Il y a cependant certaines questions qui sont strictement reliées au sexe, comme le congé de maternité, qui justifient des considérations spéciales. Le S.I.U. croit fermement au principe que les femmes qui quittent temporairement leur position pour un congé de maternité, devraient être et sont rétablies dans leur position à leur retour au travail. Faire une distinction entre les sexes pour tout motif n'a pas sa raison d'être au sein du S.I.U.

Why workers need a Union

Following are excerpts from an article by Loren Steffy in the Houston Chronicle, a few days after the Deepwater Horizon tragedy.

Legal issues in rig blast drew a rapid response

Almost immediately after the Deepwater Horizon erupted in a fireball, belching black smoke skyward from the still surface of the Gulf of Mexico, the legal response began.

Rescued workers huddled in boats, floating near the blazing wreckage of the offshore rig for as long as 15 hours before they were brought ashore in Louisiana. Once there, they were herded into a hotel conference room to meet with representatives of Transocean, the rig's operator.

"They didn't send them home," said Kurt Arnold, an attorney representing three Transocean workers and the family of another who died in the blast. "They rolled them into a big room where they were told not to talk to anybody."

They weren't allowed to contact their families or attorneys.

Instead, Transocean representatives handed them documents they were supposed to initial and sign before they could leave, Arnold said.

The document asked them to initial this statement: "I was not a witness to the incident requiring the evacuation and have no firsthand or personal knowledge regarding the incident."

And this one: "I was not injured as a result of the incident or evacuation."

Many of the workers funneled through the process hadn't slept in 48 hours, Arnold said, and some had seen co-workers die in the blast.

Arnold, who's represented maritime workers in dozens of cases, said he expects the disclaimers will be followed by requests that they sign a legal waiver saying they won't sue.

The documents presented to workers at the Louisiana hotel may have little legal significance - the workers were under duress and may not have known the full extent of any injuries, and they could refuse to sign - but it shows a company working to protect itself from blame, even as it puts on a public face of concern for the welfare of its workers.

A Transocean spokesman said he wasn't familiar with company procedures or whether such documents were common in these situations.

With billions of dollars at stake, it's understandable that the companies involved in the accident are quick to erect legal protections. Already, Congress is considering removing liability caps for those responsible.

Not much of a welcome

The debate over who is to blame doesn't matter to the workers who endured the tragedy, nor to the family of the 11 workers who died in the blast.

Those who made it back to shore were greeted not by the warm embrace of family but by the cold reality that the legal response to the tragedy had already begun.

Les travailleurs ont besoin d'un syndicat

(Extraits d'un article par Loren Steffy dans le Houston Chronicle, quelques jours après la tragédie du Deepwater Horizon)

Les questions juridiques ont attiré une réponse rapide

Dès que la plate-forme éclata dans une boule de feu, laissant échapper une colonne de fumée noire dans le Golfe du Mexique, la réaction juridique a débuté. Les travailleurs rescapés, reclus dans des bateaux, flottèrent près de l'épave de la plate-forme en flammes, pendant près de 15 heures avant d'être conduits en Louisiane. Ils furent ensuite amenés dans une salle de conférence d'un hôtel pour rencontrer des représentants de Transocean, opérateur de la plate-forme.

«Ils n'ont pas reconduit les travailleurs chez eux.», a déclaré Kurt Arnold, un avocat représentant trois travailleurs de Transocean et la famille d'un autre travailleur décédé lors de l'explosion.

«Ils les ont gardés dans une grande salle et leur ont dit de ne parler à personne.»

Ils n'ont pas été autorisés à communiquer avec leurs familles ou leurs avocats. Plutôt, Arnold dit que les représentants de Transocean leur remirent des documents qu'ils étaient censés parapher et signer avant de pouvoir partir.

Le document demandait de parapher la déposition suivante : «Je n'ai pas été un témoin de l'incident nécessitant l'évacuation et je n'ai aucune connaissance personnelle concernant l'incident.»

Et ce qui suit : «Je n'ai pas été blessé par suite de l'incident ou de l'évacuation.» Plusieurs parmi ces travailleurs n'avaient pas dormi depuis 48 heures, Arnold a déclaré, et certains ont vu des collègues mourir dans l'explosion. Arnold, qui a représenté des travailleurs maritimes dans des dizaines de cas, a déclaré qu'il attend que l'avis de non-responsabilité soit suivi de demandes aux travailleurs qu'ils signent une renonciation juridique disant qu'ils ne prendraient aucune action en justice.

Les documents présentés aux travailleurs à l'hôtel de la Louisiane peuvent avoir peu d'importance juridique - les travailleurs étaient sous la contrainte et ne pouvaient connaître l'ampleur de toutes leurs blessures et ils pouvaient refuser de signer - toutefois, ceci démontre une société s'empressant de se protéger contre les responsabilités, même si elle crée une image d'être préoccupée par le bien-être de ses travailleurs.

Un porte-parole de Transocean a déclaré qu'il n'était pas familier avec les procédures de la compagnie ou si ces documents étaient coutumiers dans ces situations. Avec des milliards de dollars en jeu, il est compréhensible que les entreprises impliquées dans l'accident soient rapides à établir des protections juridiques. Déjà, le Congrès américain considère supprimer les limitations de responsabilité pour les responsables.

Un accueil peu hospitalier

Le débat à savoir qui est responsable n'a que peu d'importance pour les travailleurs qui ont endured la tragédie, ni aux familles des 11 travailleurs qui ont perdu la vie dans l'explosion.

Ceux qui ont réussi à revenir à terre n'ont pas été accueillis par des étreintes chaleureuses de leur famille, mais par la réalité glaciale que la réaction sur le plan juridique était déjà commencée.

